

**ARRÊTÉ**  
**DE MISE EN CONGE SANS TRAITEMENT POUR ELEVER UN ENFANT DE MOINS DE 8 ANS**  
**DE M. OU M<sup>ME</sup> [NOM PRENOM]**  
**[GRADE] STAGIAIRE**

Le Maire (ou le Président) de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, *(le cas échéant)*

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 13,

Vu le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique,

Vu la demande écrite de mise en congé sans traitement pour élever un enfant de moins de 8 ans formulée en date du [date] par M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade], pour une durée de [durée] à compter du [date],

Vu l'avis de compatibilité [avec ou sans réserves] de l'activité envisagée avec les fonctions exercées émis par l'autorité territoriale, *(le cas échéant)*

Vu l'avis du référent déontologue, *(le cas échéant)*

Vu l'avis de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique en date du [date], *(le cas échéant)*

Considérant la date de naissance de l'enfant le [date],

Considérant que le congé sans traitement pour élever un enfant de moins de 8 ans peut être accordée pour une durée maximale d'un an, renouvelable deux fois,

Considérant le souhait de M. ou Mme [Nom, Prénom] d'exercer une activité privée lucrative, *(le cas échéant)*

Considérant que l'activité ainsi déclarée est compatible avec les règles déontologiques de la fonction publique, *(le cas échéant)*

Considérant que les nécessités de service ne s'opposent pas à ce qu'il lui soit donné satisfaction,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade], est placé(e) en congé sans traitement pour élever un enfant de moins de 8 ans à compter du [date] pour une durée de [durée].

**Article 2 :** Si, pendant cette période, M. ou Mme [Nom, Prénom] souhaite exercer une activité privée, il (elle) devra en informer l'autorité territoriale. Le silence gardé par l'autorité territoriale au terme d'un délai de deux mois vaudra décision de rejet.

**Article 3 :** Pendant la durée de sa mise en congé sans traitement, M. ou Mme [Nom, Prénom] ne perçoit aucune rémunération et cesse de bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite.

**Article 4 :** M. ou Mme [Nom, Prénom] devra solliciter par écrit sa réintégration ou le renouvellement du congé sans traitement trois mois au moins avant l'expiration de la période de congé en cours. A défaut, il (elle) pourra être radié(e) des cadres sans bénéficier de la procédure disciplinaire, après mise en demeure préalable.

**Article 5 :** Le Secrétaire Général (ou le Directeur Général) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à [commune], le [date]  
Le Maire (ou le Président),

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le **[date]**

Signature de l'agent :